

COMPTE-RENDU DU 3^{ème} CONSEIL D'ÉCOLE

École Maternelle Louis Pasteur

LUNDI 23 MAI 2022

Présents : Mme Hamouda (parent d'élève), M. Macrez (Parent d'élève), Mme Nussbaumer-Jonvaux (parent d'élève), M. Spohr (Parent d'élève), Mme Brulfer (Parent d'élève),
Mme Varieras (Adjointe à la Maire), Mme Schaeffer (RPS), M. Vix(RTS),
Mme Trometer (enseignante), Mme Bittendiebel (enseignante), Mme Maitrias Manon (enseignante), Mme Chevillard-Pradier (enseignante et directrice),
Excusés : Mme Champougny (enseignante).

Secrétariat de séance : Mme Nussbaumer-Jonvaux

Ordre du jour :

1. Sorties de fin d'année
2. Kermesse
3. Rythmes scolaires
4. Rentrée prochaine :
 - Visite des locaux
 - Répartition des niveaux dans les classes
 - Date de réunion d'information
 - Blouses

Points Mairie :

5. Ouverture de la 5^e classe
 - Besoin d'une ATSEM supplémentaire
 - Sieste – besoin d'une 2^{ème} salle
 - Salle de préparation pour le périscolaire
6. Occupation des locaux par le centre de loisirs cet été
7. Fermeture des meubles de classe

La séance débute à 17h30.

1. Sortie de fin d'année

Une sortie regroupant les 4 classes est prévue pour la journée du 1^{er} juillet, à Gutach, en Allemagne, pour un parcours pieds nus. Elle nécessitera beaucoup de parents accompagnateurs.

Note ultérieure : La société de transport n'a pas pu nous réserver les trois cars nécessaires car nous ne financions pas la sortie avec notre budget ville (épuisé), mais avec celui de notre Coopérative scolaire. La sortie étant annulée, le budget coop non utilisé servira à acheter du matériel scolaire.

2. Kermesse

La date de la kermesse de fin d'année, initialement prévue le samedi 18 juin, a été avancée à l'après-midi du vendredi 17 juin, car plusieurs spectacles de fin d'année étaient déjà annoncés le 18 juin au CMK des Bateliers où plusieurs enfants de l'école Louis Pasteur sont inscrits.

Le spectacle présenté par les enfants aura lieu à 17h. La kermesse de l'école Sainte-Madeleine étant également prévue l'après-midi du 17 juin, les parents ayant aussi des enfants scolarisés à Sainte-Madeleine risquent de ne pas tous pouvoir être présents à la représentation. Une ou deux nouvelles représentations seront donc proposées en début de matinée (date(s) à préciser), pour leur permettre d'y assister.

Après le spectacle, des stands de jeux et de restauration seront tenus par les parents volontaires. Pour un bon déroulement de la fête, il est important que les parents s'inscrivent en nombre pour animer les stands, sur des créneaux de 30 minutes, et respectent les créneaux prévus. Des cartes porte-monnaie seront en vente la semaine de la kermesse, elles permettront de profiter de la

nourriture et des boissons proposées. Les élèves auront chacun une carte nominative leur donnant accès à un goûter gratuit.

Le matériel (bancs et tables) a pu être commandé en quantité suffisante.

En ce qui concerne la tombola, il manque encore énormément de lots, enfants et parents. Les tickets enfants sont annoncés tous gagnants, il est donc nécessaire d'avoir suffisamment de lots.

3. Rythmes scolaires

Une dérogation au rythme scolaire de 4 jours et demie de classe par semaine a été votée en 2018 pour 3 ans, suivie d'une clause de reconduction tacite pour un an, qui arrive à échéance à la fin de l'année. La mairie de Strasbourg demande donc de soumettre au vote du conseil d'école le renouvellement de cette dérogation.

Les représentants des parents s'interrogent sur le fait que ce point ne fasse pas partie des points Mairie, alors qu'il s'agit d'une dérogation proposée par la municipalité, et soulignent le manque d'informations autour de cette question : quelles sont les justifications pédagogiques venant soutenir la demande de renouvellement de dérogation ? Sur quelles études se base-t-elle ? Quel est le bilan tiré des 4 dernières années ?

L'équipe enseignante n'a pas reçu de nouvelle documentation sur le sujet. Elle n'a pas non plus été consultée sur la question. Les enseignantes présentes font part de leurs observations empiriques :

- Avec le fonctionnement à 4 jours et demie - lundi, mardi, jeudi, vendredi (journée jusqu'à 15h35) et le mercredi matin (jusqu'à 11h20)- , les élèves de maternelle n'avaient pas de proposition autre que le périscolaire habituel, mais se retrouvaient plus nombreux à aller au périscolaire. Il était en effet difficile pour les familles de les chercher plus tôt les après-midis, ou de prévoir un mode de garde autre pour une demie journée le mercredi.
- Le pic d'attention des enfants de 15h30/16h, mis en avant par des études de chronobiologistes, est perdu pour les enseignants, dans la semaine à 4,5 jours.
- Avec l'organisation à 4,5 jours, les élèves étaient très excités le jeudi et plutôt apathique le vendredi. Ainsi pendant 4 demi-journées, les élèves n'étaient peu prêts pour les apprentissages. L'impression des enseignantes est que les enfants semblent moins agités et fatigués dans une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.
- Le fonctionnement à 4,5 jours est aussi générateur d'une plus grande fatigue pour les enseignants.

Les représentants des parents demandent quels sont les retours autour de la semaine à 4 jours et demie avec le samedi matin, qui semble privilégiée dans plusieurs études portant sur les rythmes des enfants. Il est remonté que les anciens enseignants en avaient globalement une expérience positive, en sachant qu'il y avait une grosse tolérance sur la présence des enfants le samedi matin, à l'époque où ce fonctionnement était en vigueur.

Les représentants des parents manifestent leur grand étonnement quant au fait que les enseignants ne soient pas consultés sur ce sujet, qui les concerne au premier chef.

Ils considèrent qu'ils ne sont pas en mesure de voter ce jour de manière éclairée sur le sujet, étant donné qu'ils n'ont pas reçu les informations nécessaires de la part de la mairie ou de l'éducation nationale, alors que la dérogation doit être justifiée (art. D521-12 du Code de l'éducation). Ils pointent également la formulation problématique de la fiche pré-remplie pour un vote « en faveur de... », qui doit être envoyée suite au vote.

En l'état, l'ensemble des représentants des parents refuse donc de prendre part au vote.

La représentante de la mairie s'engage à faire remonter leurs questionnements et remarques.

Le renouvellement de la dérogation est voté par l'équipe enseignante (3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

4. Rentrée prochaine

- Visite des locaux

La visite des locaux pour les nouveaux élèves aura lieu le mardi 30 août 2022.

- Répartition des niveaux dans les classes

Une 5^e classe ouvrira à la rentrée prochaine, elle aussi en section bilingue.

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de dire comment seront organisées les classes (doubles ou triples niveaux), car il n'y a pas de visibilité sur le nombre d'élèves prévus pour la rentrée.

- Date de réunion d'information

La rentrée des classes aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022. La réunion d'information se tiendra le samedi 3 septembre.

- Blouses

La vente de blouses d'occasion sera organisée le même jour que la réunion d'information.

Les dates de visite des locaux, de rentrée, de réunion d'information et de vente des blouses pourraient être indiquées sur le site web de l'école, avec une invitation à consulter le site affichée sur la panneau d'information, pour faciliter la consultation par les parents.

Points Mairie :

5. Ouverture de la 5^e classe

- Besoin d'un(e) ATSEM supplémentaire

L'ouverture d'une 5^e classe entraîne la demande d'un(e) ATSEM supplémentaire par l'équipe enseignante. Cette demande est rendue nécessaire par la mise en place d'une 2^e salle de sieste, qui résulte de l'ouverture.

Actuellement, la situation est déjà très tendue, car l'école, organisée sur 2 étages, est dotée de 3,5 ATSEM (soit 3 ATSEM sur 2 jours d'école, 4 sur 2 autres jours). Avec une 2^e salle de sieste, les jours où les ATSEM ne seraient que 3, 2 d'entre elles/eux étant mobilisé(e)s sur le temps des siestes l'après-midi (soit 1 par salle), il ne resterait donc qu'1 ATSEM sur un étage, l'autre étage étant privé d'ATSEM : cela poserait un réel problème de sécurité pour les enfants.

Un courrier explicatif sur ce sujet a été envoyé par la directrice. Cette demande, faite dans l'intérêt des enfants, est fortement soutenue par l'ensemble des représentants des parents d'élèves.

La représentante de la Mairie s'engage à faire remonter la demande. Elle indique toutefois que la priorité quant à la dotation en nombre d'ATSEM est mise sur les zones REP + et les classes de toutes petites sections.

- Sieste – besoin d'une 2^{ème} salle

L'ouverture de la 5^e classe entraîne la nécessité d'installer une 2^e salle de sieste. La solution qui a été trouvée est de l'aménager, chaque jour sur le temps de sieste, dans la salle de jeux/motricité.

Cet aménagement quotidien demandera une organisation logistique, à construire.

En ce qui concerne le matériel, les lits supplémentaires ont déjà pu être achetés.

- Salle de préparation pour le périscolaire

La salle de petite garderie est la salle utilisée par le périscolaire pour la préparation. Initialement envisagée comme 2^e salle de sieste, sera donc finalement disponible.

6. Occupation des locaux par le centre de loisirs cet été

Cet été, comme l'été précédent, le centre de loisirs sera installé dans les locaux de l'école Louis Pasteur car la cour de l'école maternelle Schoepflin est en réparation.

Cette occupation des locaux par le centre de loisirs perturbe fortement le fonctionnement de l'école pendant l'été. A Louis Pasteur, il n'y a pas de local dédié au périscolaire, alors que c'est généralement le cas dans les autres écoles. Or chaque année un grand nettoyage de l'école est prévu à cette période, qui demande une grande organisation : les meubles doivent être sortis des

salles, l'ensemble du matériel et des surfaces doivent être nettoyés. Donc quand un étage est nettoyé, le centre de loisirs ne peut pas utiliser les salles de garderie qui s'y trouvent, et s'installe alors dans les salles de classe de l'autre niveau, ce qui empêche le travail de rangement par les enseignantes et la préparation de l'année suivante. De plus, pour la 2^e année, le sol du couloir du 1^{er} étage ne pourra pas être ciré du fait de la présence du centre de loisirs.

Les représentants des parents demandent si cela ne pose pas la question plus générale du manque de place pour le périscolaire à Strasbourg, ce que confirme la représentante de la Mairie : il y a bien un vrai problème de locaux pour l'ensemble des associations.

Les enseignantes souhaitent que leurs voix soient entendues par rapport à l'utilisation de leurs salles de classes. Il manque un temps d'occupation réservé à l'équipe enseignante, ainsi qu'au personnel d'entretien, au début et à la fin des vacances pour qu'ils puissent faire leur travail. La structure de l'école ne permettant pas d'accueillir correctement l'ALM tout en effectuant le nettoyage et le rangement nécessaires dans l'intérêt des enfants, ne serait-il pas possible, pour l'année prochaine, de faire commencer l'accueil une semaine plus tard ?

La directrice propose une autre solution : l'installation de locaux sur pilotis dédiés au périscolaire et à l'ALM, ce qui aurait également l'avantage de créer de l'ombre dans la cour !

7. Fermeture des meubles de classe

En ce qui concerne la fermeture des meubles de classe, une demande de clés avait été faite par la directrice, qui vient de recevoir une réponse positive aujourd'hui.

8. Points divers :

- Une demande d'ordinateur a été faite pour l'ouverture de la 5^e classe. La demande devrait normalement être prise en compte, mais on ne sait pas à quelle échéance.

- La directrice demande à la représentante de la Mairie si elle a une réponse à propos de l'isolation des salles, et principalement de la salle rose, qui accueillera la nouvelle classe. La réponse est que cette demande ne sera pas budgétisée pour 2022, elle est à relancer pour 2023.

- Les représentants des parents d'élèves soulignent la bonne organisation mise en place par l'équipe du périscolaire cette année, ce qui était d'autant moins évident au vu des contraintes sanitaires liées au COVID.

L'équipe enseignante se réjouit toutefois que les groupes d'enfants puissent peut-être se mélanger davantage l'année prochaine, si ces contraintes restent allégées.

- Les représentants de parents pointent l'extrême dangerosité du Quai des Bateliers, « zone mixte » où se croisent cyclistes, véhicules motorisés et piétons, pour les enfants. Il serait vraiment nécessaire de repenser la circulation dans cette zone pour limiter les risques d'accidents graves.

Fin de la séance à 19h15.

Anne Chevillard-Pradier

Directrice

Mme Nussbaumer-Jonvaux

secrétaire de séance